

La présente réglementation détaille les schémas directeur de la compétition U18 R1 FEMININ à l'issue des saisons 2026/2027 et 2027/2028. La réglementation générale est reprise au sein des différents articles des Règlements Généraux FFF et de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

1/ Organisation générale

La Commission Régionale Féminine est chargée de la gestion du championnat U18 R1 Féminin

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat U18 R1 Féminin :

- 10 équipes réparties sur une poule unique, avec matches aller/retour après une 1^{ère} phase inter secteurs.
- A compter de 2027/2028 : 12 équipes réparties sur une poule unique avec matches aller/retour sur la saison.

Les principes d'accèsion doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueuses de catégorie d'âge U18, U17
- les joueuses de catégorie d'âge U16 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

A l'issue de la saison 2026/2027 :

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026/2027		
Novembre 2026		
CHAMPIONNAT U18 F ELITE 2 nd e phase 10 EQUIPES (1 x 10)	Via 1 ^{ère} phase inter secteurs	10



Fin de saison 2026-2027					
CHAMPIONNAT U19 F NAT.	Rétrograde en U18 R1 F.	0	0	1	1
CHAMPIONNAT U18 F ELITE 10 EQUIPES (1x10)	Accède en CN U19 F.	0	1	0	1
CHAMPIONNAT U18 F ELITE 10 EQUIPES (1x10)	Accèdent en U18 R1 F.	8	8	7	8
CHAMPIONNAT U18 F ELITE 10 EQUIPES (1x10)	Rétrograde nt en U18 inter secteurs	2	1	3	2
NIVEAU 1 INTERDISTRICTS 2 ^{ème} phase	Accèdent en U18 R1 F.	4	4	4	4

2/ Accessions – Rétrogradations à l'issue de la saison 2026/2027

Accession de l'équipe U18 F ELITE en Championnat National U19 FEMININ

Voir article 7 de la réglementation de la phase d'accession nationale.

ARTICLE 7 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

1. Les rencontres sont déterminées sur la base d'un classement des Ligues représentées dans cette épreuve et réalisé selon les deux critères ci-dessous :

1. Le classement des Ligues résultant du pourcentage entre le nombre total de licenciées U18F, U17F et U16F rapporté au nombre total de licenciées pratiquantes libres féminines des catégories Seniors F à U14 F (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril de la saison précédente).
2. Le classement des Ligues résultant du pourcentage entre le nombre total de licenciées pratiquantes libres féminines des catégories Seniors F à U14F de la saison précédente rapporté à la moyenne de licenciées pratiquantes libres féminines des catégories Seniors F à U14 F des trois saisons précédentes (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril).

En cas d'égalité au classement, les Ligues seront départagées sur la base du 2^{ème} critère.

2. Les rencontres se jouent en matchs aller-retour et les 6 oppositions sont déterminées de la manière suivante :

Equipe issue de la Ligue classée 1^{ère} au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 12^{ème}

Equipe issue de la Ligue classée 2^{ème} au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 11^{ème}

Equipe issue de la Ligue classée 3^{ème} au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 10^{ème}

Equipe issue de la Ligue classée 4^{ème} au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 9^{ème}

Equipe issue de la Ligue classée 5^{ème} au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 8^{ème}

Equipe issue de la Ligue classée 6^{ème} au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 7^{ème}

Les matchs retour se jouent sur le terrain de l'équipe de la Ligue la mieux classée.

Dans le cas où le nombre de Ligues représentées serait inférieur à 12, l'équipe issue de la Ligue classée 1^{ère} serait alors exemptée et directement promue en Championnat National Féminin U19, et ainsi de suite.

3. Les 6 équipes vainqueurs (ou exemptes) accèdent en Championnat National Féminin U19 la saison suivante, les équipes vainqueurs étant celles ayant marqué le plus grand nombre de buts sur l'ensemble des deux matchs. En cas d'égalité de buts marqués sur l'ensemble des deux matchs, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.

Accession des équipes U18 ELITE F au championnat régional U18 R1 FEMININ (2027/2028)

Un principe commun est l'attribution d'un droit sportif automatique en U18 R1 FEMININ pour toute équipe rétrogradée à l'issue du championnat NATIONAL U19 FEMININ.

Si une équipe de NOUVELLE-AQUITAINE est rétrogradée, il faudra se référer au tableau ci-dessus et donner une place supplémentaire en U18 R1 F. actant une rétrogradation supplémentaire de U18 R1 F. vers les INTERSECTEURS.

- Si une accession en CN U19 F :

Les équipes classées de la 2^{ème} à la 9^{ème} place disputeront le championnat régional U18 R1 Féminin.

En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée meilleure 2^{ème} des 4 poules du championnat Interdistricts Niveau 1 et ainsi de suite, par application des dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA, et afin d'obtenir les 12 équipes.

- Si aucune accession en CN U19 F :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place disputeront le championnat régional U18 R1 Féminin.

En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée 9^{ème} du championnat U18 F ELITE et en cas de nouvelle vacance, à l'équipe classée meilleure 2^{ème} des 4 poules du championnat Interdistricts Niveau 1 et ainsi de suite, par application des dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA, et afin d'obtenir les 12 équipes.

Rétrogradation des équipes U18 ELITE F au championnat U18 INTERSECTEURS (2027/2028)

- Si une accession en CN U19 F :

L'équipe classée 10^{ème} sera rétrogradée en championnat U18 INTERSECTEURS pour la saison 2027/2028.

- Si aucune accession en CN U19 F :

Les équipes classées de la 9^{ème} à la 10^{ème} place seront rétrogradées en championnat U18 INTERSECTEURS pour la saison 2027/2028, sauf règles de repêchages indiquées ci-dessus pour l'équipe classée 9^{ème}.

Accession des équipes NIVEAU 1 INTERDISTRICTS vers le championnat U18 R1 FEMININ (2027/2028)

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule des 4 secteurs (interdistricts) accéderont au championnat régional U18 R1 FEMININ.

En cas de vacance, il est fait appel à la 2^{ème} meilleure équipe classée seconde des 4 poules, puis la 3^{ème} équipe classée seconde et ainsi de suite en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir 4 équipes accédante.

A l'issue de la saison 2027/2028 :

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2027/2028

Septembre 2027

**CHAMPIONNAT
U18 R1 FEMININ**
12 EQUIPES (1 x 12)

Via U18 R1 F.
ELITE + NIVEAU 1
INTERDISTRICTS
2026/2027

12



Fin de saison 2027-2028

CHAMPIONNAT U19 F NAT.	Rétrograde en U18 R1 F.	0	0	1	1
CHAMPIONNAT U18 R1 F. 12 EQUIPES (1x12)	Accède en CN U19 F	0	1	0	1
CHAMPIONNAT U18 R1 F. 12 EQUIPES (1x12)	Maintien en U18 R1 F.	10	10	9	9
CHAMPIONNAT U18 R1 F. 12 EQUIPES (1x12)	Rétrogradent en U18 F. inter secteurs	2	1	3	2
NIVEAU 1 INTER SECTEURS 2 ^{ème} phase	Accèdent en U18 R1 F.	2	2	2	2

3/ Accessions – Rétrogradations à l'issue de la saison 2027/2028

Le nombre de descentes du championnat NATIONAL U19 FEMININ vers le championnat U18 R1 FEMININ peut être augmentée à 2 à l'issue de la saison 2027/2028 (si maintien de notre seule équipe en fin de saison 2026/2027 et si accession d'une équipe de la LFNA en fin de saison 2026/2027).

Si ce scénario existe, il faudra alors augmenter le nombre de rétrogradés d'une unité par rapport au tableau présenté ci-dessus.

Accession de l'équipe U18 F ELITE en Championnat National U19 FEMININ

Se référer à la prochaine réglementation de la phase d'accession nationale U19 F.

Maintien des équipes U18 F. au championnat régional U18 R1 FEMININ

- Si une accession en CN U19 F :

Les équipes classées de la 2^{ème} à la 11^{ème} place disputeront le championnat régional U18 R1 Féminin.

En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée meilleure 2^{ème} des 2 poules du championnat Inter secteurs Niveau 1 et ainsi de suite, par application des dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA, et afin d'obtenir les 12 équipes.

- Si aucune accession en CN U19 F :

Les équipes classées de la 1^{ème} à la 10^{ème} place disputeront le championnat régional U18 R1 Féminin.

En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée 11^{ème} du championnat U18 F ELITE et en cas de nouvelle vacance, à l'équipe classée meilleure 2^{ème} des 2 poules du championnat Inter secteurs Niveau 1 et ainsi de suite, par application des dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA, et afin d'obtenir les 12 équipes.

Rétrogradation des équipes U18 ELITE F au championnat U18 INTER SECTEURS

- Si une accession en CN U19 F :

L'équipe classée 12^{ème} sera rétrogradée en championnat U18 INTERSECTEURS pour la saison 2027/2028.

- Si aucune accession en CN U19 F :

Les équipes classées de la 11^{ème} à la 12^{ème} place seront rétrogradées en championnat U18 INTERSECTEURS pour la saison 2027/2028, sauf règles de repêchages indiquées ci-dessus pour l'équipe classée 11^{ème}.

Accession des équipes INTER SECTEURS Niveau 1 vers le championnat U18 R1 FEMININ

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule des 2 secteurs accéderont au championnat régional U18 R1 FEMININ.

En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 2^{nde} des 2 poules, puis la moins bonne équipe 2^{ème} équipe classée seconde et ainsi de suite en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir les 2 équipes accédants.

4/ Informations spécifiques

Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

Ballon

Le ballon est de taille 5.

Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

Dispositions diverses

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la L.F.N.A.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la L.F.N.A.

Nota : une seule équipe par club peut participer au championnat régional U18.